



COMMUNE DE MALANSAC BASSIN VERSANT DE L'ARZ

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES

DOCUMENT DE SYNTHESE

APRES REUNION PUBLIQUE

1.2.a

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2012, le maire,



SOMMAIRE

1/	POURQUOI F	FAIRE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	3
	1.1 / D éfin	ition	3
		calisation des zones humides	
		nultiples intérêts de la préservation des zones humides	
		L'épuration des eaux	
		La régulation des débits	
		Le maintient de la biodiversité	
		ones Humides dans le SAGE Vilaine	
2 /	METHODOLO	OGIE	4
	2.1 / Pério	de d'inventaire	4
	2.2 / Repér	rage amont sur cartographie	5
	2.3 / Class	ement des zones humides sur le terrain	5
		La cartographie	
	2.3.2/	Nomenclature des zones humides inventoriées	5
	2.3.3 /	La Grille de détermination et ses différents critères	6
	a)	Situation hydrographique	
		Différents types de milieu	
		L'humidité	
		Les espèces végétales caractéristiques	
		Recensement des ruisseaux : Les références réglementaires	
3 /	RESULTAT D	DE L'INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DE MALANSAC	12
	3.1 /LE RESE	AU HYDROGRAPHIQUE	12
	3.2 / I 'inv	entaire des zones humides	12
	3.27 Lilly	Surface et répartition des zones humides	
	3.2.2/	Situation des zones humides.	
		Humidité	
	3.2.4 /	Types de milieu rencontrés	
	5.2.7/	1 ypes at mateu rencontres	17

ANNEXES

FICHES DE DESCRIPTION ET DE GESTION DES PRINCIPAUX MILIEUX HUMIDES

Grand Bassin de l'Oust 10, Bd des Carmes BP 503 56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49 Fax : 02 97 73 36 50 Site : www.grandbassindeloust.fr Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr



1/ Pourquoi faire l'inventaire cartographique des zones humides?

1.1 / Définition

La loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le terme « zone humide » recouvre donc des milieux très divers : les tourbières, les marais, les étangs, les prairies humides...Ce sont donc des milieux constituant une transition entre la terre et l'eau.

1.2 / La localisation des zones humides

Les zones humides se répartissent sur toute la longueur d'un cours d'eau et donc sur toute l'étendue d'un bassin versant. On distingue quatre localisations différentes :

- En **émergence de plateau**. Ces zones se trouvent déconnectées du réseau hydrographique et constituent ce qui est appelé des « mouillères »
- En situation tampon. Accolées au cours d'eau, elles contribuent à le réguler.
- En situation de **diffusion**. Elles constituent une zone d'étalement du cours d'eau.
- En situation d'émergence. En tête de bassin versant, elles permettent son alimentation.

1.3 / Les multiples intérêts de la préservation des zones humides

Considérée pendant des décennies comme des lieux malsains et impropres, les zones humides ont été bien souvent drainées, remblayées et aménagées.

Aujourd'hui, elles occupent de moins en moins de place, pourtant leur utilité n'est plus à démontrer. Elles ont un impact positif sur la qualité de l'eau, sont précieuses en période estivale et sont le lieu d'une biodiversité riche et souvent remarquable.



1.3.1 / L'épuration des eaux

Les zones humides ont un rôle certain dans les processus de dénitrification. Elles interviennent également dans le ralentissement du ruissellement et la fixation du phosphore.

1.3.2/ La régulation des débits

Ces zones agissent comme des éponges en absorbant le trop plein d'eau puis en le restituant par la suite.

1.3.3/ Le maintien de la biodiversité

Ces milieux permettent d'offrir des espaces de reproduction, voir des lieux d'implantation durable à certaines espèces.

1.4 / Les Zones Humides dans le SAGE Vilaine

Le bassin versant de l'Oust est couvert par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Vilaine approuvé par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2003.

Ce document fixe des préconisations relatives à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Il impose ainsi aux communes établissant ou révisant leur document d'urbanisme la réalisation d'un inventaire des cours d'eau et des zones humides.

Ces dernières sont alors inscrites dans le document d'urbanisme en zone ND a ou b (pour les POS) et NP a ou b (Naturelles Protégées) (pour les PLU).

2 / MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de sa mission de reconquête de la qualité de l'eau, le Grand Bassin de l'Oust a élaboré une méthode d'inventaire cartographique conforme, dans son principe, au guide méthodologique annexé au SAGE.

Ces inventaires sont des diagnostics de terrain en concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, élus, propriétaires, association de pêche, de protection de la nature). La reconnaissance des zones humides s'effectue soir par le repérage de la végétation hygrophile, soit par la présence de tâches d'oxydation, témoins d'une hydromorphie permanente ou temporaire du sol.

2.1 / Période d'inventaire

La période allant d'avril à septembre est la plus adaptée à l'établissement d'un tel inventaire. C'est, en effet, à cette saison que fleurissent les espèces végétales caractéristiques. De plus, en intervenant pendant la période la plus sèche, les animateurs du Grand Bassin de l'Oust s'affranchissent de l'effet de conditions météorologiques pluvieuses qui pourraient fausser la méthode d'inventaire.



2.2 / Repérage amont sur cartographie

Dans un souci d'efficacité, un repérage préalable sur cartes IGN, planches cadastrales ou photos aériennes s'avère indispensable.

Il est également primordial que les animateurs du Grand Bassin de l'Oust soit accompagnés, au moins dans cette phase de repérage par des interlocuteurs locaux : élus, agriculteurs ou toutes autres personnes ayant une connaissance précise du territoire.

Cette première approche permet de relever:

- l'hydrographie: les différents ruisseaux et rivières sont le fil conducteur de la phase d'inventaire sur le terrain. La carte IGN ne faisant pas figurer un certain nombre de cours d'eau, d'étangs, de mares et d'autres points d'eau, ces informations sont complétées au fur et à mesure de la phase terrain.
- la topographie : la phase de repérage permet de localiser les zones de thalwegs, soit les zones d'écoulement potentiel.

2.3 / Classement des zones humides sur le terrain

2.3.1/ La cartographie

Chaque zone humide recensée est cartographiée et géo référencée de façon précise sur la base du système d'information géographique du Grand Bassin de l'Oust et se voit attribuer une dénomination propre. Les critères qui ont conduit à l'identification de la zone humide sont enregistrés et reliés à la cartographie.

Les photos aériennes constituent le support le plus adapté au traçage des zones humides inventoriées. Sur certains secteurs géographiques, le GBO ne dispose pas de ce support. C'est alors la carte IGN Scan 25 qui est utilisé. Les animateurs du Grand Bassin de l'Oust peuvent également utilisé les cartographies réalisées dans un autre cadre, comme, par exemple, les classement des parcelles à risque de ruissellement des produits phytosanitaires.

L'unité cartographique de base n'est pas la parcelle cadastrale ni même la parcelle culturale mais l'entité hydrographique. Une parcelle culturale pourra ainsi être morcelée.

2.3.2/ Nomenclature des zones humides inventoriées

Le territoire de la commune a été divisé en 24 secteurs. Ces secteurs ont été nommés à partir d'un lieu dit (ex : Le magouët, la ville rio,...). La dénomination des zones humides a été effectuée en fonction de ces secteurs et au moyen d'un numéro.

Par exemple, pour le secteur 1 : les zones humides commencent par 01-suivi du natimé Bossin de l'oust 10, Bd des Carmes BP 503

56805 PLOERMEL Cedex



2.3.3 / La Grille de détermination et ses différents critères

Afin de pouvoir établir une cartographie précise, plusieurs critères de détermination ont été retenus :

a) Situation hydrographique

Il s'agit d'un des critères les plus importants à renseigner. En effet, sa situation par rapport au réseau hydrographique détermine le potentiel épurateur de la zone. Les zones humides peuvent être :

• Longitudinale (ou tampon)

La zone humide borde un cours d'eau formé avec un lit identifié. Le cours d'eau ne divague pas habituellement dans la zone. Elle est alimentée par les eaux de ruissellement du versant. Elle éponge également l'eau du ruisseau lors des épisodes de crues.

La zone joue un rôle tampon entre le cours d'eau et les parcelles du bas-versant.

• D'émergence

Il s'agit de zone de suintement ou de résurgence de source. Il existe un échange entre les eaux souterraines et les eaux de surfaces pour arriver à la formation d'un cours d'eau.

C'est ce qu'on appelle couramment « une source »

• De diffusion

Dans ce cas on parle de zone d'étalement ou les eaux d'un ruisseau imprègnent la zone humide avant de se reformer. Ce sont des zones humides souvent en situation de confluence et localisées dans les fonds de vallées.

b) Différents types de milieu

Lors de l'inventaire des zones humides, l'équipe du GBO a caractérisé chaque milieu humide en fonction de la typologie **CORINE Biotope** connue pou être un standard européen permettant d'identifier chaque type de milieux naturel et ainsi de leur attribuer un code spécifique : le **code CORINE** (cf annexes). Certains de ces milieux sont reconnu d'intérêt communautaire d'après la directive Habitats faune flore de l'Union Européenne car ils représentent un refuge pour de nombreuses espèces qui en dépendent directement.

Certains de ces milieux sont dit prioritaires car ils ont fortement régressé et risquent aujourd'hui de disparaitre ce qui aurait comme conséquence la disparition d'espèces strictement inféodées à ces milieux. Les milieux humides prioritaires sont les landes humides, des tourbières et des bois tourbeux qui nécessitent bien souvent des travaux de restauration et de gestion.



Les bois humides :

Milieux caractérisés par une strate arborée. On y distingue :

- <u>les saulaies riveraines ou marécageuses</u> (code 44.1 ou 44.92)

Ces zones humides sont le plus souvent des formations arborées à dominance de saules, installées en bordure de cours d'eau, d'étangs et dans les fonds de vallées humides. Peuplement feuillu de saules, parfois planté en épicéa ou en peuplier, ces bosquets s'installent sur des sols semi-humides à marécageux. La diversité de la strate herbacée dépendra de l'ensoleillement, du degré d'humidité et de la fertilité du sol.

les aulnaies-frênaies de bords de cours d'eau ou marécageuse (code 44.3 ou 44.91

Forêts riveraines ou ripisylves caractérisées par un boisement dominé par les aulnes glutineux et les frênes et par une végétation herbacée dense et très diversifiée. Ce type d'habitat se forme généralement sur des sols lourds riches en dépôts alluviaux et soumis à des inondations périodiques plus ou moins prolongées. Les distinctions entre les différents types d'aulnaies se font surtout en fonction de la nature des sols et du cours d'eau et de leur position par rapport à celui-ci.

- les bois tourbeux à sphaignes de bouleaux et/ou de saules (code 44.A1)

(reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire)

Il s'agit de peuplements de feuillus ou de conifères installés sur substrats tourbeux, humides à mouillés. La dominance est assurée par le bouleau pubescent a on trouve parfois du saule en sous bois. La state arbustive est très peu fournie alors que la strate muscinale (strate de mousses) a toujours un recouvrement très important avec surtout des sphaignes. La strate herbacée comporte souvent de la molinie, différentes laîches de milieux marécageux ainsi que plusieurs fougères de milieux inondés en permanence. On trouve ces milieux dans les vallées et le long des cours d'eau. Ces zones sont caractérisées par la présence d'une nappe élevée, souvent très proche de la surface avec une eau très pauvre en éléments nutritifs.

<u>- les bois humides de bouleaux non marécageux (code 41.B11)</u>

Ces bois de bouleaux ce différencie des bois tourbeux par le fait qu'ils se développent sur des sol non saturés en eau et ne présente pas un sous bois couvert de sphaignes.

- les chênaies plus ou moins humides (code 41.21)

- <u>les plantations</u>: de peupliers, de chêne exotiques, de conifères ou autres plantations de feuillus (code 83.321, 83.323, 83.31 ou 83.325)
 - Les prairies humides:

Formation végétale herbacée, fermée et dense, moins rase que la pelouse. Par extension, on appelle prairie en agriculture tous les herbages fauchés ou pâturés. On y distingue :



<u>- les prairies humides oligotrophes diversifiées ou à molinies bleues</u> (code 37.3 ou 37.312) (reconnu d'intérêt communautaire)

Les prairies humides oligotrophes (pauvres en nutriments) se rencontrent aussi bien en fond de vallée que sur les plateaux à proximité des zones tourbeuses et des étangs oligotrophes. Ces milieux sont alimentés par des eaux peu chargées de ruissellement, de nappe ou pluviales. Sur le Grand Bassin de l'Oust, elles ont comme caractéristiques d'être plus ou moins déconnectées de l'alimentation hydrique des zones environnantes par un réseau de haies et talus qui les protègent des arrivées d'eau trop riche en éléments.

- les prairies humides mésotrophes à joncs acutiflores (code 37.22)

Ces prairies se caractérisent par une présence constante d'humidité et l'abondance de joncs en association avec de nombreuses graminées et plantes florifères. Le jonc diffus peut être présent voire même dominant lorsqu'il y a de forte pression de pâturage, mais c'est le jonc acutiflore qui reste l'élément déterminant.

La prairie à jonc acutiflore peut être confondue avec les prairies oligotrophes diversifiées mais ces dernières présenteront des espèces typiques des milieux oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) telles que le Cirse des anglais, le Carum verticillé, la Succise des prés et divers Carex.

- <u>les prairies humides eutrophes atlantiques, à joncs diffus ou à canche cespiteuse</u> (code 37.21; 37.214; 37.217 et 37.241)

Ces prairies sont développées sur des sols modérément riches à très riches en nutriments, mouillés ou humides, fauchées ou pâturées relativement régulièrement. Elles se caractérisent par une végétation plus ou moins commune et diversifiée et présentent des aspects divers et variés selon les espèces dominantes (Canche cespiteuse, Renoncule rampante, Poivre d'eau, Agrostis stolonifère,...). L'aspect du couvert végétal dépendra des pressions de pâturage, de l'hydromorphie et de la fertilisation. On trouve généralement ces formations dans les fonds de vallées et le long des cours d'eau.

- Les prairie améliorées. (code 81.2)

Ce sont d'anciennes prairies humides permanentes qui ont été retournées et implantées en herbes (ray-grass) ou des prairies temporaires incluses dans une rotation culturale. Elles sont souvent implantées en bordure de cours d'eau ou dans les bas fonds humides.

• Les mégaphorbiaies : (reconnu d'intérêt communautaire)

Les mégaphorbiaies sont des prairies naturelles à hautes herbes denses. Cet habitat est souvent lié au cours d'eau (rivières, ruisseaux, voire fossés) et connaît des inondations fréquentes. Il dérive du défrichement des forêts alluviales du bord des cours d'eau ou de l'abandon des prairies humides. Les mégaphorbiaies forment des cordons en bordure de cours d'eau, des lisières et clairières forestières. Le sol y est humide, enrichi par les débris des pousses de l'année et par les limons et matières organiques apportées par les crues ou les eaux de ruissellements. On y distingue :

- les communautés à reine des près et autres mégaphorbiaies (code 37.1)
- les prairies humides de transition à hautes herbes (code 37.25)
- les ourlets de cours d'eau et lisières forestières nitrophiles (code 37.7)



• Les magnocariçaies : (Code 53.21)

Ce milieu est dominé par des laîches (Carex) de grande à très grande taille, hautes de 50 à 150 cm, formant des nappes denses ou des touradons (grosses touffes très compactes, surélevées de plusieurs dizaines de cm par rapport au niveau moyen du sol). On trouve les magnocariçaies généralement le long des berges de rivières à courant lent, en bas fond humide, au niveau des rives de lacs et en queue d'étangs.

• Les roselières : (Code 53.1)

Il s'agit ici de formations herbacées dominées par une ou plusieurs espèces de roseau de plus ou moins grande taille, telles que les Phragmites, Massettes, Baldingères et Glycérie aquatique pour les plus fréquentes. Ces milieux colonisent toutes sortes de zones humides et marécageuses. Elles ceinturent les berges des étangs et des gravières, mais aussi les bordures de rivières.

• <u>Les landes humides</u>: (Code 31.1) (reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire)

Généralement, on appelle « landes » des végétations ligneuses basses dominées par des bruyères et des ajoncs. Les landes humides atlantiques sont caractérisées par la dominance de bruyères à 4 angles, de bruyères ciliées et éventuellement d'ajoncs nains. Cette lande humide se développe sur des sols superficiels, acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaire. En plus des bruyères ciliées et à 4 angles, des sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides mais leur présence n'est pas systématique. Lorsque l'engorgement du sol est permanent, une faible activité turfigène (production de tourbe) des Sphaignes peut exister, caractérisant alors les landes tourbeuses.

• <u>Les tourbières</u>: (Code 54...) (reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire)

Sols très hydromorphes, très peu minéralisés presque exclusivement organique et très acide (la tourbe). On y trouve une végétation très spécialisée capable de supporter des conditions extrêmes. Les tourbières sont souvent en contact avec les landes humides ou a proximité de plan d'eau oligotrophes. Les habitats tourbeux sont reconnus d'intérêt communautaire prioritaire car ils abritent de nombreuses espèces animales et végétales protégées en nette régression au niveau Européen. Les milieux tourbeux souvent délaissés nécessiteraient la mise en place de gestion adapté a leur maintien..

• Les cultures : (Code 82.1)

Milieux artificialisés par l'exploitation humaine (maïs, blé, ...).

• Les jardins : (Code 85.3)

Milieux entretenus par les hommes, pelouse ou potager.



c) L'humidité

Pour faciliter la détermination, la méthode ne retient que deux gradients d'humidité :

- Hydromorphie permanente: correspond à un milieu humide tout le long de l'année. L'eau est présente dans les premiers centimètres du sol.
- **Hydromorphie temporaire**: correspond à un milieu dit semi humide. Un assèchement estival est possible.

Il est relativement aisé de détecter visuellement la première catégorie de zones humides. En revanche, pour repérer les zones à hydromorphie temporaire, les animateurs du Grand Bassin de l'Oust se basent sur la végétation caractéristique quand ces zones sont occupées par des prairies. Si la parcelle est cultivée ou en l'absence de végétaux caractéristiques (fauche récente, etc....), les animateurs du Grand Bassin de l'Oust utilisent la méthode élaborée par J.-M. RIVIERE (ENSAR- INRA). Cette méthode permet de déterminer l'hydromorphie d'un sol à partir de l'observation des différents horizons du sol par des sondages manuels à la tarière.

L'hydromorphie est l'aspect que prend un sol en présence d'eau asphyxiante.

En présence d'un excès d'eau le privant d'oxygène de façon prolongée, le sol va prendre, au moins en partie, une couleur grise bleue à gris vert dû à la présence de fer sous forme réduite. Lorsque le niveau de la nappe d'eau diminue, le retour de l'oxygène provoque l'oxydation du fer qui prend alors une couleur rouille.

Ainsi, un sol entièrement gris est un sol gorgé d'eau et un sol où coexistent des taches grises et des taches rouille est un sol subissant une alternance de périodes d'asphyxie et de périodes plus sèches.

Sont classés comme hydromorphes les sols présentant cette alternance de taches grises et de rouilles dès la surface (dans les 40 premiers centimètres). Quand le caractère hydromorphe du sol est ainsi mis en évidence, la parcelle est classée hydromorphie temporaire.

d) Les espèces végétales caractéristiques

Afin d'affiner la détermination, et de permettre des regroupements cartographiques, il est nécessaire de relever les espèces végétales caractéristiques des milieux recensés. Elles permettent d'apprécier par ailleurs de façon plus objective le gradient d'humidité des zones.

Ainsi par exemple, on pourra observer:

Le jonc acutiflore, le jonc diffus, diverses espèces de renoncule, les bruyères cilliées et à quatre angle, les différents roseaux, la molinie bleue, l'oenanthe etc...



e) Recensement des ruisseaux : Les références réglementaires

Réglementairement, l'existence d'un cours d'eau est subordonnée :

- à la permanence du lit
- au critère naturel de ce cours d'eau
- à une alimentation en eau suffisante (ce dernier critère est apprécié au cas par la jurisprudence)

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dans le cadre de la mise œuvre du SDAGE, fourni les critères suivants, dont trois au moins doivent être remplis pour que le segment de réseau soit identifié comme cours d'eau :

- présence d'un écoulement pérenne
- présence d'une berge
- différenciation du substrat en ce qui concerne le lit
- présence d'invertébrés aquatiques et/ou de végétation aquatiques.



3.1 / Le réseau hydrographique

La phase de terrain de l'inventaire cartographique a permis de recenser **26.900** Km de cours d'eau en plus des **55.030** Km figurant sur les cartes de l'IGN

En tout, la commune de Malansac compte donc **81.930**Km de cours d'eau, qui correspondent à la définition ci-dessus (paragraphe 2.3.3 f),

L'inventaire a également permis de recenser 98 plans d'eau de toutes tailles (mares, étangs, etc.) qui couvrent une surface de 27.140 ha.

Plusieurs ruisseaux débutent leurs cours à Malansac à partir de zones humides inventoriées. Ils peuvent donc connaître des périodes de tarissement de plusieurs mois (sur tout l'été par exemple).

3.2/ Les zones humides de MALANSAC

3.2.1/ Surface et répartition des zones humides

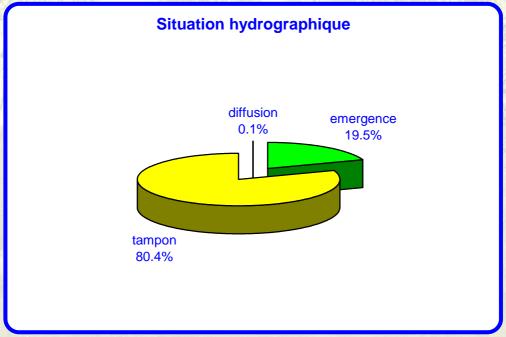
Les zones humides inventoriées sur la commune de MALANSAC couvrent une surface de **372 ha**. Monterblanc s'étend sur 3639 ha.

Les zones humides représentent donc 10.2 % du territoire.

832 zones humides distinctes ont été inventoriées et cartographiées.

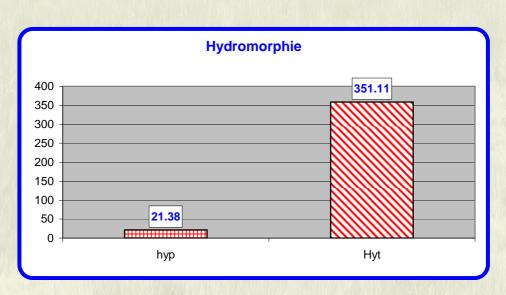


3.2.2/ Situation des zones humides



Les zones humides de MALANSAC en situation longitudinale (tampon) par rapport au cours d'eau, sont majoritaires et représente 81% des zones humides recensées. Les zones d'émergence (sources) occupent une part significative des zones humides observées (19%).

3.2.3/ Humidité



La majorité des zones humides recensées à MALANSAC sont à hydromorphie temporaire. Elles représentent 351 Ha. Les zones humides à hydromorphie permanente représentent quand à elles 21 ha.

Ces degrés d'humidité sont parfois relatifs à la période d'inventaire. De nombreuses zones à hydromorphie permanente notamment sont quelquefois plus sèches en juillet / août. Plus largement, la plupart des zones humides de MALANSAC connaissent des périodes humides alternées, sur un rythme annuel, avec des périodes plus sèches où le niveau de l'eau descend sous l'horizon de surface.

10, Bd des Carmes BP 503 56805 PLOERMEL Cedex



3.2.4/ Types de milieux rencontrés sur MALANSAC

Milieu	Code CORINE		Surface (ha)
Bois Humides	44	Bois humide divers	42.85
	44.1	saulaie riveraine	19.55
	44.3	Aulnaie - Frênaie non marécageuse	0.06
	44.91*	Aulnaie - Frênaie marécageuse	0
	44.92	Saulaie marécageuse	6.67
	44.A1	Bois Tourbeux à sphaignes	0
	83.321	Plantations de peupliers	0.57
		Plantartions de coniferes	0.29
	83.325	Plantations diverses	1.69
	41.b11	Bois de bouleaux humide	0.75
Total bois	44.1 saulaie riveraine 44.3 Aulnaie - Frênaie non marécage 44.91* Aulnaie - Frênaie marécageuse 44.92 Saulaie marécageuse 44.41 Bois Tourbeux à sphaignes 83.321 Plantations de peupliers 83.31 Plantations de coniferes 83.325 Plantations diverses 41.b11 Bois de bouleaux humide 37.21 Prairie atlantique 37.214 Prairie à canche cespiteuse 37.217 Prairie à jonc diffus 37.22 Prairie à jonc acutiflore 37.3 Prairie oligotrophe 37.312 Prairie oligotrophe à molinie 81.2 Prairie artificialisée 37.1* Communauté à Reine des pretautre mégaphorbiaie 37.25* Prairie de transition à hautes herbes 37.7* Ourlet nitrophile des bord de cours d'eau et lisières forest 82.1 85.3 Ornementaux ou potager Communauté de divers carex 53.1 Communauté de divers roseau		72.42
	37.21	Prairie atlantique	111.95
	37.214	Prairie à canche cespiteuse	0
	37.217	Prairie à jonc diffus	57.85
Prairies humides	37.22	Prairie à jonc acutiflore	16.84
	37.3	Prairie oligotrophe	3.23
		Prairie oligotrophe à molinie	0.04
	81.2	Prairie artificialisée	54.53
Total prairies humides			244.31
	37.1*		0.21
Megaphorbiaies	37.25*	Prairie de transition à hautes	8.14
	37.7*	Ourlet nitrophile des bord de cours d'eau et lisières forestières	2.79
Total megaphorbiaies		是分类的是1000000000000000000000000000000000000	10.92
Cultures	82.1		37.15
Jardins	85.3	Ornementaux ou potager	1.53
magnocaricaies	53.21		0.19
roselière	53.1	Communauté de divers roseaux	1.69
Landes humides	31.1	Bright Street Bright Street S	3.90
Total Zones Humides			372.49

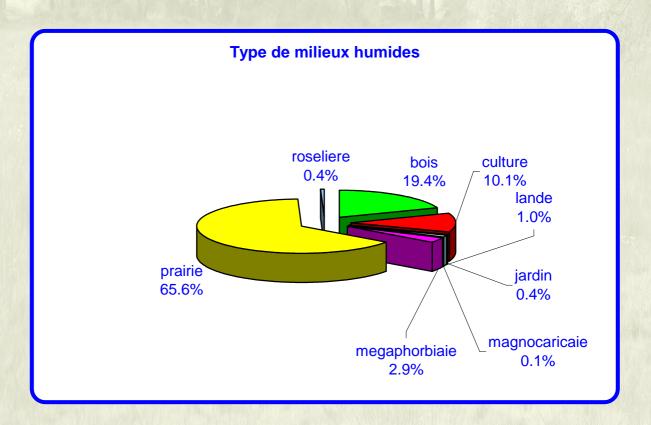
Milieux reconnus d'intérêts communautaires *
Milieux reconnus d'intérêts communautaire et prioritaires**
D'après le Directive Habitat Faune Flore de l'Union Européenne

Grand Bassin de l'Oust 10, Bd des Carmes BP 503 56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49 Fax : 02 97 73 36 50 Site : www.grandbassindeloust.fr Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr



La moitié des zones humides sur la commune de Malansac étaient en prairie lors de notre passage, mais cela n'est pas forcément représentatif de la réalité car certaines de ces prairies sont des prairies temporaires incluses dans un système de rotation culturale. Ainsi il est possible qu'elles soient retournées et misent en culture. On remarque cependant que 1.8 % des zones humides sont des cultures au moment de notre passage. Ce pourcentage n'est pas très élevé. Enfin on remarquera que les milieux reconnu d'intérêt communautaires sont présent sur la commune cependant certains habitats même relictuels nécessiterais d'êtres préservés voir restaurés car ils participent au maintien de certaines espèces et rentre en jeu dans l'organisation plus complexes des corridors écologiques, nécessaire au cycle biologique de nombreuses espèces.





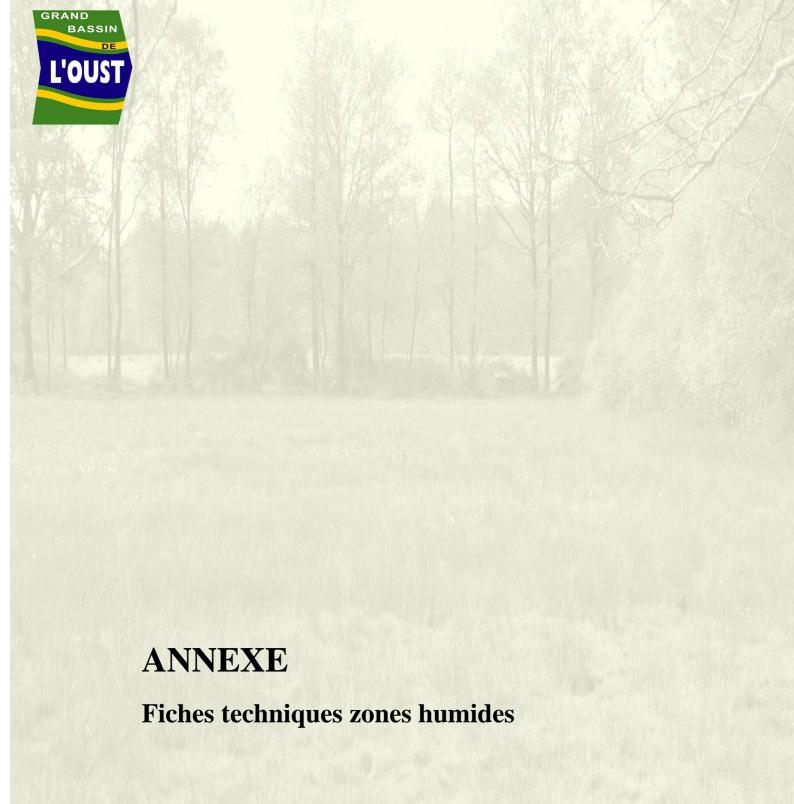
BIBLIOGRAPHIE

• Guide d'orientation méthodologique pour l'inventaire des zones humides sur le Bassin de la Vilaine

J.C. CLEMENT - CAREN - CLE du SAGE Vilaine

- Cahier des charges Inventaires des zones humides Version n°5 Octobre 2004 DDAF d'Ille et Vilaine
- Aménagement, réseau hydrographique et diagnostic des parcellaires

 ADASEA des Côtes d'Armor
- Les zones humides de fonds de vallées et la qualité de l'eau en Bretagne Mars 1997



Grand Bassin de l'Oust 10, Bd des Carmes BP 503 56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49 Fax : 02 97 73 36 50 Site : www.grandbassindeloust.fr Mail : grand.bassin.de.loust@wanadoo.fr

